



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	23
ABSENTS REPRESENTES :	8
VOTANTS :	31

SECRETAIRE DE SEANCE :

Michel COLAS

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, M. Jérémy NARBONNE, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, M. Ghassan NADER, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme Nicole LAFFORGUE, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Safia DAVID qui a donné pouvoir à M. Cyrille PARIGOT, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Marie PASCUAL DÉOM qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO

Absents excusés non-représentés :

Mme Safia TABÍA, Mme Isabelle SYORD, M. Daniel GUILLAUME

035/ OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE L'ANNÉE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14, L.2121-31, L.2131-1, L.2313-1, D.2342-11 et D.2343-5 ;

VU la délibération n°018 du Conseil municipal du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2024 ;

VU la délibération n°043 du Conseil municipal du 24 juin 2024 approuvant la décision modificative n°1 du budget primitif 2024 ;

VU la délibération n°072 du Conseil municipal du 30 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°2 du budget primitif 2024 ;

VU la délibération 034 du Conseil municipal du 30 juin 2025 arrêtant le compte de gestion (C.G.) établi par le Comptable public pour l'exercice 2024.

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – ordonnateur -, après

Commune de Champs-sur-Marne – Conseil Municipal du 30/06/2025

Mairie de Champs-sur-Marne – Mail Jean Ferrat – 77 420 CHAMPS-SUR-MARNE

transmission du compte de gestion (C.G.) établi par le comptable de la collectivité territoriale, et que le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal élit le président de séance par scrutin public avant l'approbation du C.A., et que le Maire peut assister à la discussion, mais se retire au moment du vote ;

CONSIDÉRANT que le C.A. retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2024, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

VU l'avis favorable de la commission municipale des finances du 23 mai 2025,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 02 juin 2025 ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

STATUANT sur l'exécution du budget de 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-Adjoint délégué au personnel et aux finances,

SOUS LA PRÉSIDENTE de Madame Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Maire-adjointe à la vie associative, à l'animation et à la jeunesse, le Maire ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARRÊTE, par 26 voix pour, 5 voix contre (M. COLAS, Mme GOBERT, M. MAUMONT, M. BABEC, M. HAMMOUDI), le compte administratif (C.A.) de l'exercice 2024, dont la balance s'établit comme suit :

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	
	2024
Recettes	40 954 225,58
Dépenses	37 441 009,06
Résultat de l'activité Fonctionnement	3 513 216,52
Résultat N-1 reporté	6 470 803,98
Résultat fonctionnement Global	9 984 020,50

RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
	2024
Recettes	7 516 927,88
Dépenses	6 601 468,51
Résultat de l'activité	915 459,37
Résultat N-1 reporté	1 494 713,74
Résultat Investissement Global	2 410 173,11

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le 08/07/2025
publié ou notifié le 08/07/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 04 JUL 2025

Le Maire,


Maud TALLET


Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.